

RESTAURATION DES OUVRAGES DE MARESTAY SUR LA COMMUNE DE MATHA (17)

Entre Bagnizeau et Matha, l'Antenne se sépare en plusieurs bras. Cette configuration est liée à la présence de sources latérales et de moulins notamment celui de Marestay. A cet endroit, l'ouvrage concerné participe à la répartition des écoulements entre le bief de dérivation des moulins de Marestay et Chantemerle et le cours bas de l'Antenne. Il est devenu vétuste et dangereux et est composé de deux passages d'eau (une vanne en bois composée de 4 pelles et un déversoir) séparés par une digue maçonnée.

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal de l'Antenne Amont

Maîtrise d'œuvre et réalisation : Union des Marais de Charente-Maritime (UNIMA)

Date des travaux : août à septembre 2008



Vue aval de la vanne en août 2006
(photo : UNIMA)

Présentation des objectifs de l'action réalisée ou des travaux effectués :

Il est envisagé une réfection de l'ensemble des ouvrages : sécuriser l'ensemble des ouvrages en les rendant franchissables pour la faune piscicole et intégrer le mieux possible le projet dans le paysage et l'environnement.

Descriptif technique des travaux réalisés :

- Le vannage : son remplacement et la restauration de l'ensemble des murs et radiers sont prévus. Le nouveau vannage sera composé d'une grande pelle et d'une plus petite qui permettra une gestion plus fine des niveaux d'eau, la franchissabilité piscicole, l'oxygénation de la fosse aval et le maintien en eau du cours bas (mise en place d'une cale en pied). Accolée au pied de cette dernière, une passe à anguillettes en plaque evergreen disposée en demi V permettra de rendre franchissable l'ouvrage notamment pour l'anguille. Un petit bloc calcaire a été disposé sous la pelle de la petite vanne afin de casser le courant dans la passe.
- Le déversoir : il est prévu de le reconstruire complètement. Un enrochement maçonné sera disposé en aval afin de le rendre franchissable en rive gauche.
- Les digues et les berges : leur confortement a été, en grande partie, assuré par un tressage de saules et des plantations.

Informations sur les aspects administratifs et financiers du projet :

Le projet est soumis à une procédure de déclaration loi sur l'eau au titre des rubriques 3.1.4.0. et 3.1.5.0. L'usage du moulin de Marestay, du déversoir et de la vanne de décharge est régi par un règlement d'eau datant du 9 août 1860.

Le secteur est inclus dans le périmètre Natura 2000 de la Vallée de l'Antenne (FR5400473) et la ZNIEFF2 n°869.

Le coût de l'étude d'incidence s'élève à 2 800 € HT, subventionnés à 80 %.

Les travaux, la maîtrise d'œuvre et les missions financières et administratives ont eu un coût de 87 000 € HT, subventionnés à 60 %.

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Etude d'incidence au titre de la loi sur l'eau sous condition de l'accord du maître d'ouvrage.



Vue aval de la vanne en octobre 2008 (photo : UNIMA)

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Le lit auparavant envasé est devenu très vite caillouteux grâce à une circulation d'eau plus dynamique du fait de la connexion permanente avec les cours bas.

Pas de suivi piscicole donc aucune donnée sur l'efficacité des passes rustiques mises en place.

Commentaires :

Problème local : le cours d'eau et les biefs sont régulièrement à sec à cause d'une faille en amont apparue après les travaux d'une route nationale.

Contact : Stéphanie MERCIER-PIGNON, UNIMA, 05 46 34 34 10.